Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole



D-2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-3 Dispositions spécifiques

D-2-3-3 Plans d'épannelage

Plan D-2-3-3.238-09

Rennes

Secteur Parcheminerie - Toussaints
Rue Jules Simon - Rue Maréchal Joffre
(rives Est et Ouest)

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 21/03/2024

Échelle : 1 / 500
Mars 2024

RENNES MÉTROPOLE

LEGENDE

UA1h — Plan d'épannelage (gabarit)

H : x en mètres — Hauteur de référence des constructions à l'égout du toit, à l'acrotère, à la corniche.

Hf : y en mètres — Hauteur maximale des constructions au faîtage ou à l'attique (Hors édicules techniques)

Espace inconstructible

Avertissement :
-Les possibilités de construction en dehors des emprises graphiques sont définies dans le règlement du P.L.U.i
-Une modulation des hauteurs de + ou - 2 mètres est possible en fonction du contexte (topographie, raccordement,...)

Nota :
-La représentation des pentes de toiture en angle de voies n'est qu'indicative.
-Les représentations des façades et des données cadastrales ne sont qu'indicatives.















